

ECOLE PRIMAIRE VILLENEUVE-LES-BOULOC

Informations école

Rentrée 2022-2023

Tel : 05-61-82-09-64

ce.0311078d@ac-toulouse.fr

HORAIRES DE L'ECOLE

lundi, mardi, jeudi, vendredi

8 h 45 / 12 h

13 h 45 / 16h

mercredi

10h / 12 h

HORAIRES DES APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Mercredi 9h / 10h

Les APC sont des activités en petit groupe proposées par les enseignants. Elles peuvent être proposées aux élèves pour combler certaines difficultés scolaires ou faire un travail en lien avec le projet de la classe ou de l'école.

ENTRÉES/ SORTIES

L'accueil des élèves par les enseignants commence **10 minutes avant** l'entrée en classe, c'est à dire à partir de **8h35** le matin et à partir de **13h35** l'après-midi.

Le mercredi le portail est ouvert à partir de 8h50 pour les élèves inscrits en APC puis à 9h50 pour le temps de classe.

Tous les élèves doivent être présents au moment du début de la classe
(8h45 le matin, 13h45 l'après-midi et 10h le mercredi matin).

Sans protocole sanitaire, les élèves du CP au CM2 vont directement dans la cour de l'élémentaire le matin (entrée portail élémentaire du côté du parking de la mairie) et sont accompagnés par leur enseignant au portail maternelle (parking maternelle) en fin de journée. Les élèves de maternelle seront accueillis au portail de la cour maternelle.

L'entrée dans l'enceinte de l'école, pour les élèves non-inscrits en ALAE, est strictement interdite avant 8h35.

Les horaires d'entrée et de sortie des élèves peuvent changer à la rentrée en raison de la crise sanitaire et du protocole sanitaire en vigueur. Les différents horaires et portails d'entrée pour chaque classe vous seront communiqués avant la rentrée par mail et sur les panneaux d'affichage.

ABSENCES

Des billets d'absence imprimés vous seront distribués en début d'année dans les cahiers de liaison ; veuillez les utiliser pour justifier des absences ou pour informer à l'avance en cas d'absence « exceptionnelle ».

Vous devez également **prévenir impérativement l'école par téléphone ou par courriel afin d'informer de toute absence et ce, dès le matin du premier jour d'absence**. Si vous connaissez la durée de l'absence, il est important de le préciser. Au retour de l'enfant en classe, il devra remettre le billet de justification d'absence du cahier de liaison à l'enseignant.

Au-delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées, pour les enfants soumis à l'obligation scolaire, un signalement doit être fait auprès des services de l'Inspection Académique.

RENTÉE SCOLAIRE

La **rentrée scolaire** aura lieu **jeudi 1 septembre 2022 à 8h45** pour tous les élèves (ou à des portails et horaires différents selon les classes, si un protocole sanitaire est en vigueur.)

Seuls les PS rentreront, le jour de la rentrée à 8h15 avec un des deux parents dans la classe pour leur 1er jour d'école seulement. Les MS et GS rentreront à partir de 8h35. A partir du vendredi 2 septembre, les PS entrent en classe à partir de 8h35.

Rentrée scolaire 2022	jeudi 1 septembre 2022
Vacances de la Toussaint 2022	Fin des cours : vendredi 21 octobre 2022 Jour de reprise : lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël 2022	Fin des cours : vendredi 16 décembre 2022 Jour de reprise : mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver 2023 Zone C	Fin des cours : vendredi 17 février 2023 Jour de reprise : lundi 6 mars 2022
Vacances de printemps 2023 Zone C	Fin des cours : vendredi 21 avril 2023 Jour de reprise : lundi 9 mai 2022
Grandes vacances 2023	Fin des cours : vendredi 7 juillet 2023

PONT DE L'ASCENSION : Du mercredi 17 mai 2023 après les cours au lundi 22 mai 2023